

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU Implantologie clinique orale - 1ère année LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA);

Vu les statuts de l'UCA;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU Implantologie clinique orale - 1ère année comme suit :

Membres du jury

DESCHAUMES Christophe, Président, MCU-PH
DUROUX Julien, Vice-président, Enseignant contractuel

Semestre 1

AUDUC Chantal, PH
DERCHU Mélanie, CCU-AH
COUDERT Anne, CCU-AH

Semestre 2

AUDUC Chantal, PH
DERCHU Mélanie, CCU-AH
COUDERT Anne, CCU-AH

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par Mathias BERNARD



Le 4 mars 2025

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.